

Toujours plus

Si l'on s'en tient à l'inventaire de cette génération spontanée de collectivités locales, ces fameux « territoires » dont on nous rebat les oreilles, il faut ajouter un 4^{ème}, voire 5^{ème} acteur local, non moins titulaire de territoire, l'Agglomération, qui s'est installée, à son tour, dans des locaux construits par le Conseil régional. Faute de candidats venus de l'économie privée, on a eu recours aux habituels cataplasmes, les collectivités publiques. L'autonomie budgétaire, nerf de la guerre, faisait le reste en permettant aux collectivités, même non élues au suffrage universel direct, comme l'Agglomération, de lever l'impôt et de décider de l'allocation de moyens.

Les entreprises industrielles ont disparu et les collectivités locales sont partout, symboles d'une démocratie active, célébrée par Tocqueville, même si on oublie trop facilement que l'Amérique fédérale n'est pas la France unitaire. Cette omniprésence des élus des « territoires », membres d'assemblées souveraines dont le nombre a proliféré, n'en comporte pas moins quelques zones d'ombre qui font tout l'enjeu et surtout l'intérêt de la réforme, enfin, engagée par Nicolas Sarkozy.

- 4 -

Cette administration locale est devenue l'un des premiers employeurs de ce pays, avec des exécutifs salariés, qui, souvent, cumulent les mandats, pourvu qu'ils restent sous un certain plafond. Mais l'essentiel est ailleurs : ces fonctions locales aidant, on n'a plus de métier. L'élection fait vivre, donne du temps pour militer et se faire réélire, pour se lamenter si d'aventure, on est battu et privé de rémunération.

Faute de spécialisation, ces assemblées locales doublonnent, au risque de répandre le brouillard sur leurs vraies compétences, vite sous-traitées à des concessionnaires privés. Enfin, le contribuable, en ces temps de floraison des impôts locaux, ne peut que relever l'incohérence des politiques fiscales, nationale et locales.

La première réduit les prélèvements, et c'est le « paquet fiscal » bienvenu, alors que c'est un véritable déferlement sur la fiscalité locale. En 2005, après l'épiphanie des Conseils régionaux de gauche, on a vu la taxe professionnelle augmenter dans des proportions qui dépassent l'entendement (75% en Bourgogne) au risque, bien sûr, d'accélérer le départ des entreprises. Aujourd'hui, le déferlement continue : 9% d'augmentation à Paris, 6,5% dans le Doubs, alors que le soutien de la conjoncture impliquerait une relance locale par la fiscalité pour améliorer les conditions-cadres de l'investissement.

Il n'y a plus aucune cohérence entre les politiques fiscales, le seul principe directeur de ce dispositif ubuesque tenant à une étonnante trilogie: on veut toujours plus de pouvoirs pour ces assemblées locales ; quand on les a, c'est aussitôt pour les concéder et dénoncer une opération de dupes : les collectivités n'ont pas les moyens de leur pouvoir. Et quand on a bien compté et recompté, alors tombe le couperet final : l'augmentation des impôts. On y est, aujourd'hui...

Un coûteux florilège

□ *Pour bien des esprits excellents, c'était (la décentralisation) , le grand cheval de bataille des revendications libérales , pour d'autres c'était un dada qu'ils enfourchaient à toute occasion*

Maxime Du camp

□ *souvenirs d'un demi-siècle (1888)*

La décentralisation, voilà la potion magique que l'on nous sert depuis près de 30 ans, dans un exceptionnel consensus droite-gauche, si rare dans ce pays de guerre endémique entre Armagnacs et Bourguignons. Le principe surgit tout armé de la fièvre de 1981. Le rouge est mis dès la première nuit présidentielle au « Vieux

Morvan » : la sape de l'État napoléonien est décrétée; on le déshabillera pour rhabiller des assemblées locales en nombre indéterminé, mais plus il y en aura, plus la démocratie y gagnera.

La décentralisation est l'un de ces serpents de mer qui habitent les hauts fonds de la politique française. Il fait périodiquement surface, au gré de la déliquescence des régimes réputés autoritaires... L'un de ses chantres en sera Émile Ollivier, en janvier 1870 quand il préside un gouvernement parlementaire,

erreur fatale du règne. « Il faut décentraliser à tout va », clame le Républicain rallié qui n'aura pas le temps de passer à l'acte, sauf, douteux coup de génie, la révocation d'Hausmann, victime expiatoire de la décentralisation. Le flambeau sera repris par Thiers, mais avec une prudence de chat sur braises. Thiers crée le président de Conseil général pour équilibrer le rôle des préfets, soupçonnés de sympathie « décembriste ». La République votera encore une grande loi, charte des communes, mais son ardeur décentralisatrice n'ira pas au-delà.

- 5 -

En 1981, aube nouvelle, on rouvre les placards pour en sortir les momies. Après 23 ans d'un pouvoir réputé solitaire (la formule est d'un ex-ministre des Finances du Général, peu reconnaissant, au demeurant) Mitterrand trouve dans la décentralisation le remède définitif à un régime de *Coup d'État permanent*. Pas de problème : on réduira cet État en miettes. On va donc le dépouiller de ses compétences et de ses crédits pour les transférer aux communes, départements et régions dont les Conseils, pour en rajouter une couche, seront élus au suffrage universel. Et miracle de la magie mitterrandienne : la droite tombera en pâmoison. Le très inspiré Raffarin entendra ajouter sa pierre à l'édifice : ce sera l'acte II de la décentralisation (2004). Une fois de plus, on aura tout le loisir de mesurer les effets pervers de la réforme, minée par la même trilogie infernale : toujours plus de pouvoirs et toujours plus de concessionnaires privés ; toujours plus de protestations et finalement toujours plus d'impôts, et au pire moment.

Modèle suisse

Qu'à cela ne tienne ! Jean-Pierre Raffarin, toujours de bonne volonté et mieux inspiré encore, n'hésite pas, pour défendre son Acte II, à rendre un hommage transi au père fondateur de la décentralisation, non pas Émile Ollivier qui n'est pas un de ses familiers mais Gaston Defferre. Ce que ne dit pas le Premier ministre de l'époque (2004), c'est la source d'inspiration du maire de Marseille, protestant cévenol, allergique au modèle romain de l'Église ou napoléonien de l'État, totalement acquis à un modèle qui est celui d'un État en miettes, celui de la Suisse, sans ses deux échelons locaux, la commune et le canton, mais avec quatre niveaux de collectivités, qui vaut à la France, après rajout des Pays, un exceptionnel habit d'Arlequin. Mais l'idéologie a des limites. On veut bien de la Suisse cantonale, mais pas du fédéralisme. On se souvient, à gauche, du spectacle hallucinant des 20 Girondins qui montent sur l'échafaud en chantant et qui, en 40 minutes, subissent la catharsis jacobine.

La décentralisation restera donc le stade ultime du dépérissement de l'État républicain. Et si une pièce rapportée doit lui être ajoutée, ce sera le rôle d'un autre réformé célèbre, Michel Rocard, champion, par ultime scrupule de cohérence, d'un contrat universel entre toutes ces collectivités, entre ces collectivités et l'État, entre collectivités françaises et étrangères. On n'est pas loin de l'Eidgenossenschaft des Suisses, mais, sans doute, parce que le parler vrai a des limites, on en aura la réalité, mais pas l'appellation.

En clair, on met en place un dispositif qui relève du jongleur, mais d'un jongleur promis à une carrière courte, car incapable de rattraper ses balles.